



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 599 modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant les usages autorisés dans la zone R1* ».

Ce second projet de règlement a pour objet les modifications suivantes :

- Autoriser l'usage bi familial jumelé dans la zone R1.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Une demande concernant les dispositions modifiant les normes de la zone R1 doit provenir de la zone R1.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 17 mai 2023;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient (R1).

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 292 chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 3 mai 2023.

Martin Lessard
Directeur général / greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland